

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES PARENTS



Les parents s'engagent à :

1. Faire respecter la charte du joueur à l'enfant.
2. Effectuer dans les meilleurs délais les formalités de licence et d'adhésion et régler la cotisation dans les délais prescrits.
3. Respecter les horaires d'entraînements et les convocations aux matches.
4. Prévenir de toute absence et des difficultés rencontrées.
5. Participer, en fonction de leur disponibilité, aux déplacements.
6. Ne jamais déposer l'enfant sans s'assurer qu'il soit sous la responsabilité d'un Entraîneur et le récupérer à l'heure indiquée.
7. Encourager l'équipe dans le plus pur esprit sportif, sans intervenir sur les décisions de l'Entraîneur.
8. Respecter l'Arbitre, les adversaires, les entraîneurs et spectateurs.
9. Veiller à l'équilibre de la pratique sportive de leur enfant et relativiser les enjeux d'une rencontre.
10. Echanger, dialoguer et exposer les éventuels problèmes rencontrés avec l'équipe d'encadrement.
11. Proposer, dans la mesure de ses possibilités, ses services au staff technique pour les activités extra-sportives, les tournois, la fête du club.